SION, JEUDI 8 FEVRIER 1934 PARAISSANT LES MARDI, JEUDI ET SAMEDI No 16 — 31e ANNEE

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS
ET DE SION

Administration et expédition: IMPRIMERIE GESSLER, SION
Téléphone No 46 Compte de Chèques postaux No II c 84

ABONNEMENT: Suisse un an Fr. 8.—. 6 mois Fr. 4.50. 3 mois Fr. 2.50. Etranger un an Fr. 20.—
ANNONCES: La ligne millimètre: Canton 8 ct. Suisse 10 ct. Etranger 12 ct. RÉCLAMES: 20 ct.
Régie des annonces: ANNONCES-SUISSES S. A. à SION, Genève, Lausanne et succursales

„Les meilleures recettes de cuisine"
EN VENTE AU BUREAU DU JOURNAL
50 centimes l'exemplaire

Carnets de compte
de 32 pages
A VENDRE A L'IMPRIMERIE DU JOURNAL
0.15 pièce - 10 fr. le cent

Grand Conseil

Où la discussion dégénère en débat politique

SÉANCE DU MARDI 6 FEVRIER

Présidence de M. Delacoste

Le budget — ainsi que nous l'avons prévu — fait l'objet d'un débat animé.

Tout d'abord, M. **Bourdin** demande quelques explications secondaires, puis il appartient à M. **Couchepin** de jeter les premiers traits au Conseil d'Etat. Ils sont plutôt acérés. Le député radical s'oppose à l'entrée en matière avec la dernière énergie, car le budget ne lui paraît mal conçu, la situation identique à ce qu'elle fut. En outre, il juge injustifiée la nomination d'une commission d'enquête étrangère au canton: «Comment voulez-vous, s'écrie-t-il, que des experts qui tombent de St-Gall ou d'Appenzell, puissent en un mois examiner le ménage intérieur du canton et nous présenter des conclusions logiques? A leur place, je n'aurais pas voulu assumer une telle tâche! »

Pour M. Couchepin, les conseillers d'Etat n'ont pas osé prendre leurs responsabilités, parce qu'ils sont divisés. Pourtant, plus que quiconque, ils étaient qualifiés pour opérer un redressement financier eux-mêmes en réalisant des économies dans leurs départements respectifs. Mais chacun d'eux avait peur d'être, comme on dit vulgairement, le dindon de la farce, et c'est ainsi qu'ils n'ont rien fait.

En terminant, M. Couchepin, toujours spirituel, rappelle avec un sourire la parole du général Wille à un subordonné qui lui suggérait de nommer une commission d'enquête pour liquider un cas épineux: «Si Dieu en avait désigné une pour la création du monde, il serait encore dans le chaos! »

Incisif M. **Meyer** lit un discours dans lequel il souligne les anomalies du budget: ses remaniements ne tendent qu'à charger les communes au profit de l'Etat! Or, pour les contribuables, c'est bonnet blanc, blanc bonnet. M. Meyer critique âprement l'inertie du Conseil d'Etat qui n'a pas même trouvé une salle où loger convenablement ses députés. Il faudrait siéger à Sierre! M. Meyer s'étonne avec tant d'autres que le Gouvernement n'ait envisagé une diminution de dépenses que sur les postes qui la souffraient le moins. Il voudrait que l'on congédiât ceux des employés d'Etat dont le travail est insuffisant, au lieu de continuer à les garder à titre provisoire.

Enfin un député tente avec fermeté la défense du Gouvernement: c'est M. **Praz** que d'aucuns s'étonneront de voir dans cette galère. Sans être absolument d'accord avec le Conseil d'Etat dans ses efforts d'assainissement, il reconnaît qu'il « a fait quelque chose »...

Si des députés ont des suggestions à lui présenter, ils auront le temps de les exposer au cours de la discussion, de façon précise, au lieu de s'opposer au travail de l'Etat par des critiques acerbes.

M. Praz s'oppose au renvoi du budget qui serait considéré par le peuple comme une comédie, et qui serait un témoignage accablant de la carrence du Parlement!

Par un décret, le Conseil d'Etat veut modifier certaines lois. Cette procédure apparaît comme inadmissible à M. **Petrig.** Abordant à son tour la qustion du budget, il juge que les réformes proposées par l'Etat sont anti-sociales et réactionnaires.

La réponse de M. Escher

M. le conseiller d'Etat **Escher** prend alors la parole et répond aux différents orateurs: A M. Meyer il donne la consolation qu'on mettra prochainement une salle à la disposition du Grand Conseil, il défend le décret combattu par M. Petrig, en soulignant qu'il n'est que temporel, et par conséquent qu'il échappe au referendum populaire. « On a cherché de différents côtés, dit M. Escher, à mettre en contradiction mon attitude actuelle avec mes paroles de la dernière session. Or, je n'ai rien à retrancher à mes appréciations d'alors.» M. Escher est convaincu que le budget soumis au Grand Conseil est bien le point de départ d'un redressement financier et qu'on peut travailler sur ces bases.

M. Escher défend sa thèse: On a prétendu que mon exposé de novembre avait causé du tort au Valais. Or, les fluctuations de la bourse ont prouvé nettement le contraire, et le chef du Département des Finances appuie sa démonstration par des chiffres.

Selon des personnalités financières, ce discours a rendu la confiance.

Le programme financier n'a pas davantage — comme on l'a prétendu — rapproché les partis qui restent sur leurs positions.

S'adressant à M. Dellberg qui le représentait lundi comme un sauteur habile, M. Escher répond avec humour qu'il accepte un tel compliment: «... car un bon sauteur réfléchit avant de sauter, il ne saute pas dans le vide. »

En critiquant le Gouvernement, M. Dellberg a bien rempli son rôle. Il a dit que les conseillers d'Etat touchaient un traitement illégal. Or, c'est une accusation gratuite et fausse. Il faut constater que les magistrats du Pouvoir exécutif ne sont pas au bénéfice d'une caisse de retraite et que, d'ailleurs, leurs traitements seront également touchés par le plan de baisse des salaires.

La discussion de hier a montré que les radicaux et les conservateurs n'étaient pas disposés à tenter un rapprochement. Cependant M. Escher souhaiterait une telle entente qui serait favorable au rétablissement de l'équilibre financier. On ne doit pas avoir peur d'une union des partis bourgeois!

Selon M. Escher, le Conseil d'Etat a suivi les instructions du Grand Conseil sur plusieurs points importants. Ces améliorations ont été obtenues par une augmentation des recettes, mais selon le vœu formel de la Haute-Assemblée. Elle aurait toujours la possibilité de s'opposer à l'augmentation de certaines taxes et cette augmentation alors tomberait.

Il ne faut pas oublier, dit M. Escher, qu'à la réduction des dépenses correspond automatiquement une réduction des recettes, puisque la Confédération diminue d'autant ses subventions au canton.

Poste après poste, M. Escher s'essaie à justifier l'action de l'Etat, en prouvant qu'elle lui fut inspirée par les députés eux-mêmes.

La commission du budget a pu constater que le Conseil d'Etat a rempli tous les points établis par la commission des économies. Il a donc accompli son devoir, néanmoins on peut discuter ses solutions.

Les trois experts ont commencé leur travail, mais deux d'entre eux n'ont pas pu se rendre encore en Valais, et l'on doit attendre leurs conclusions.

Répondant à M. Couchepin, M. Escher admet que, théoriquement, les conseillers d'Etat auraient pu se charger de ce travail, mais pratiquement cela ne se fait pas, comme en peut témoigner l'exemple des autres cantons. Au surplus, c'est le Grand Conseil qui a exigé la nomination de ces experts.

Et, rejetant la balle à M. Couchepin: «Si Dieu a pu créer le monde sans commission, c'est qu'il n'avait pas un Parlement derrière lui! »

M. Escher recommande donc l'entrée en matière:

Si le maximum des restrictions n'est pas encore atteint, la situation s'est améliorée et l'on peut aller de l'avant.

Ceux qui portent la responsabilité du sort du pays doivent traduire leurs mots et leurs paroles en actes.

Nombreux seront ceux qui seront atteints et qui devront consentir un sacrifice. Ils le feront de bon cœur, car il sera passager et général.

M. Escher s'adresse au bon sens des fonctionnaires; s'ils ne font pas un effort maintenant, plus tard ils en devraient faire un plus important.

Si la mentalité de la minorité de la Commission triomphait, une augmentation de la taxe d'impôt serait imminente.

***

L'exposé très convaincant de M. Escher pourrait dispenser M. **de Chastonay** de parler au nom de la commission. Cependant il le fait pour montrer qu'elle n'est pas en contradiction avec elle-même.

Elle a partiellement atteint le but qu'elle s'était proposé en novembre.

Le renvoi du budget ne rimerait à rien et ne ferait qu'embrouiller la situation. On finirait par le rejeter indéfiniment de session en session, au mépris de l'intérêt du pays.

Comment peut-on reprocher au Conseil d'Etat de ne pas diminuer assez les dépenses, quand au Grand Conseil il y a des députés de la minorité qui réclament à tort et à travers des crédits nouveaux?

M. **de Chastonay** plaide donc l'entrée en matière.

Une offensive radicale

Protestation de M. **Morand**, qui s'étonne de ces paroles impétueuses.

La minorité radicale ne veut jouer la comédie ni au Parlement, ni au pays! Il y a longtemps qu'elle réclame en vain un redressement financier, et celui qu'on lui propose aujourd'hui n'est pas suffisant.

Le parti radical est d'accord de proposer la «trêve du budget» et de collaborer à l'œuvre d'assainissement, mais à condition de pouvoir compter sur la bonne volonté de la majorité et du Gouvernement.

Discuter le budget avant d'être en possession du rapport des experts, c'est mettre la charrue devant les bœufs.

En outre, il est impossible de modifier des dispositions légales par un décret, sans en référer au peuple, et sur ce point le Gouvernement commettrait une erreur s'il réalisait son projet.

On risque fort de voter un budget qu'on ne pourrait appliquer sans violer la Constitution.

Au point de vue de M. Morand, les propositions de la minorité de la commission sont les seules logiques. (Réd.: Nous les avons publiées lundi.)

Le parti radical ne veut qu'une chose aujourd'hui: le redressement financier du pays.

M. **Crittin** se lève à son tour. Il est d'accord d'écarter du débat toute polémique et parti-pris, pour n'envisager que le bien du canton. Il n'entrera pas dans des considérations politiques.

M. Escher eut tort néanmoins de souhaiter une alliance radicale-conservatrice, alors que les principes de ces deux partis sont opposés. Peut-être a-t-il voulu parler de collaboration. En ce cas, c'est à la droite à le tenter, et à la proposer.

La minorité radicale ne s'est point cantonnée dans une opposition stérile ou dans l'abstention, mais elle a participé pour sa part au bien du canton, en forçant le Conseil d'Etat à rester dans la légalité.

Un seul fait, au sens de M. Crittin, milite en faveur du renvoi du budget: Les vœux formulés au Grand Conseil et qui n'ont pas été comblés.

Ainsi, on n'a pas réduit le nombre des fonctionnaires, en dépit de la promesse qu'on en avait faite, et l'Etat n'a pas réorganisé ses services, mais réduit les traitements.

Or, cette attitude est contraire à l'engagement pris au mois de novembre. Si vous le niez, dit M. Crittin aux membres du Gouvernement, c'est que nous ne parlons plus la même langue, et que nous ne sommes pas doués des mêmes facultés mentales...

Tant que le Gouvernement n'a pas présenté ses propositions de réorganisation administrative, il faut renvoyer le budget, car ce point est le point dominant du débat.

Le fonctionnarisme est un mal qu'on hésite à combattre, et pourtant en vingt ans, il a pris des proportions effarantes.

Il coûtait 700.000 fr. au pays, il coûte, à présent, 3.600.000 fr.!

Les experts qu'on a invités à examiner la situation du canton, possèdent, en fait, des pleins pouvoirs et si le Gouvernement ne s'est pas mis sous tutelle, il a demandé un conseil légal! On ne peut s'en montrer bien fier...

La logique et la loyauté exigent qu'on refuse l'entrée en matière sur un budget amputé et tronqué.

« Je crois que c'est le courage qui vous manque, dit M. Crittin au Conseil d'Etat, vous avez peur de froisser des fonctionnaires! Or, nous nous opposons à cette politique de concessions. »

Pour M. **Metry,** s'il est permis d'envisager encore de nouvelles économies, le Conseil d'Etat n'en a pas moins fait un progrès sensible, dans la voie du progrès, et par conséquent on peut lui faire confiance et voter le projet de budget.

Le déficit n'a-t-il pas été diminué d'un tiers et la réorganisation administrative accomplie dans ses points essentiels?

Le parti radical, dit M. **Raymond Evéquoz,** donne à ce débat une ampleur extraordinaire et, malgré ses dénégations, il en fait une question politique.

Le Parlement sait prendre ses responsabilités, et il n'est pas à propos de nous accuser de manquer de courage.

M. Evéquoz et son parti sont partisans d'une collaboration sincère entre radicaux et conservateurs, et il espère toujours que la tradition sera reprise et que la minorité sera représentée à l'Etat, quand l'occasion s'en présentera.

Ce qui nous divise — au sujet du budget — souligne M. Evéquoz, c'est une question de forme. Les conclusions de la majorité de la commission sont claires, elles font les réserves nécessaires quant aux modifications futures.

Le renvoi du budget a été voté en novembre, dans le but de laisser au Conseil d'Etat le temps de revoir son budget, dans le sens des postulats de la commission.

Des experts ont été choisis pour donner satisfaction à la minorité et ces experts sont radicaux.

Dans le domaine fédéral, rien ne se fait sans la collaboration d'experts. Et ce n'est pas la commission formée en Valais qui nuit au prestige du canton, c'est l'attitude de l'opposition. La plupart du temps, du reste, la minorité a voté et même aggravé les dépenses prévues par le Conseil d'Etat.

Par rapport à nos Confédérés, nous sommes en bonne posture. Les dépenses que nous avons faites, contribueront à donner à notre pays un avenir meilleur.

Revenant à la question du renvoi, M. Evéquoz fait observer qu'il serait anticonstitutionnel. Et l'orateur de dresser un parallèle entre la politique fédérale et la politique cantonale. Sur le premier terrain, le parti radical prend une toute autre attitude que sur le second.

En terminant, M. Evéquoz se prononce pour l'entrée en matière, attendu que de nouveaux aternoiements entraîneraient finalement une augmentation d'impôts.

M. **Meyer,** étriquant le débat, s'attaque au greffier du Tribunal de Sierre et lui reproche son traitement. Cette incursion dans la vie privée d'un homme est médiocrement goûtée de l'assemblée et témoigne d'un esprit bien étroit.

La discussion perd ainsi de son intérêt, et ce n'est pas M. **Mathieu** qui lit un papier en allemand, qui retiendra l'attention. Il essaie de mettre M. Escher en contradiction avec lui-même et ne parvient qu'à plonger l'auditoire dans une torpeur bienheureuse.

Naturellement, M. **Crittin** répond à M. Evéquoz. Les conservateurs divisés durant toute l'année ne sont unis que pour attaquer la minorité.

L'orateur se défend d'avoir voulu «faire de la politique». Si nous voulions en faire, dit-il, nous n'aurions qu'à nous taire et à laisser s'accomplir dans le canton l'œuvre de désagrégation qu'accomplit le régime.

Le parti radical apportera d'ailleurs un plan tangible au redressement financier.

En attendant, M. Crittin s'en rend compte: les sièges sont faits et la droite aurait décidé, hier, de voter l'entrée en matière. (Dénégations des députés conservateurs.)

Puis M. Crittin réfute un à un les arguments de MM. Escher et Evéquoz. Une dictature financière est instaurée en Valais, depuis longtemps, mais les radicaux ont eu une attitude logique et sincère en face de la situation. Le parti radical ne votera pas dans l'équivoque.

C'est, à présent, M. **Dellberg** qui se défend et l'on a bien l'impression que toutes ces parlotes fatiguent l'assemblée.

Il n'apporte absolument aucun argument nouveau dans la discussion, et M. **Escher** qui lui répond n'a pas de peine à rester sur ses positions.

Le combat cesse, à la fin, faute de combattants.

On passe au vote:

Les radicaux et les socialistes s'opposent à l'entrée en matière alors que les conservateurs — à quelques abstentions près — se prononcent en sa faveur.

L'entrée en matière est ainsi votée, et la séance levée à 12 heures 30.

Le débat avait dégénéré insensiblement en débat politique, et la question posée sur ce terrain fit tomber les dernières résistances des députés de la droite.

PRO JUVENTUTE

(Comm.) La vente du mois de décembre 1933 a produit les sommes suivantes:

Arbaz:	Francs 10.—
Ayent:	8.50
Bramois:	30.55
Grimisuat:	24.50
Salins:	22.60
Savièse:	59.50
Sion et Banlieues:	3617.15
Veysonnaz:	9.—
soit au Total:	Fr. 3781.80

Les frais d'impression des cartes et la valeur nominale des timbres étant payés, il reste 1211.60 de bénéfice net à la caisse de district.

Que les personnes généreuses qui ont fait si bon accueil à nos vendeuses trouvent ici l'expression de toute notre reconnaissance.

La secrétaire de district:
Hélène de Riedmatten.

Une préparation exacte:
Voilà ce qui est le plus important pour obtenir un bon café.
Mélangé avec la pure
CHICORÉE DV
votre café sera toujours un délice.

L'affouragement des pommes de terre

Un moyen pour l'exploitation agricole de revenir à l'utilisation de ses propres denrées fourragères.

On nous écrit:

La surproduction est à l'ordre du jour. Partout, en effet, on entend formuler la même plainte: «Nous produisons trop, et ne parvenons plus à écouler nos denrées, ou tout au moins, ne trouvons-nous plus à les placer à des prix de nature pouvant nous assurer un maigre profit. Nous avons trop de lait, trop de viande, etc. Comme, en ce qui concerne les produits agricoles, les prix subissent encore les effets de la loi de l'offre et de la demande, il est résulté de cet état de choses des chutes de cours qui se sont traduites, pour l'agriculture suisse toute entière, par de sensibles reculs du rendement brut. Les troupeaux se sont accrus, et l'augmentation des effectifs se monte, depuis 1926, à 37.000 pièces pour les vaches et 260.000 têtes pour les porcs. Constatation aggravante dans les circonstances actuelles, la production laitière s'est cependant accrue dans de plus fortes proportions que ce qui, dans des conditions normales, eût correspondu à l'augmentation du nombre des vaches. Par rapport à 1931, la production du lait est, pour le moins, de 3 millions de quintaux métriques plus forte. En 1929, il avait été transformé 10,4 millions de qm. en produits laitiers, alors que l'exportation de fromages s'élevait à 310.000 qm. En 1933, il a fallu faire servir 13 millions de quintaux métriques de lait à la fabrication, tandis que l'on n'avait plus exporté que quelque 180.000 qm. de fromage. Et lors même que l'on avait entièrement remplacé l'importation beurrière par le beurre du pays, on n'est pas parvenu à mettre un terme à la disproportion existant entre les quantités produites et les possibilités d'en tirer parti.

L'énorme accroissement de la production du bétail de boucherie et du lait est dû en premier lieu à l'augmentation qu'a subie l'importation de denrées fourragères. Tandis qu'elle accusait encore 300.000 qm. en 1926, elle a passé à 591.000 qm. en 1930, à 738.000 qm. en 1931, et à 807.000 qm. en 1932. A lui seul, le surcroît dénoté par rapport à 1930 eût permis, distribué au bétail de boucherie et aux porcs à l'engrais, d'augmentecr la production d'alors de 367.000 qm. de viande, soit d'un cinquième.

Cette question présente aussi un autre aspect que l'on doit se garder d'ignorer. La balance commerciale de la Suisse accuse pour 1932, un déficit de 950 millions de francs en chiffre rond. En d'autres termes, notre pays a importé pour 950 millions de francs de marchandises de tous genres de plus qu'il n'en a exporté, ou encore, nous avons acheté de l'étranger pour 950 millions de plus que nous ne lui avons vendu. Les fourrages concentrés, à eux seuls, figurent dans ce passif pour la coquette somme de 86 millions de francs. Il y a là un état de choses qui ne saurait durer! Nous devons nous attacher à remplacer dans une plus large mesure que jusque-là les agents de production étrangers par des denrées indigènes. Nous avons eu, cet automne, une forte récolte de pommes de terre, et notamment aussi de pommes de terre fourragères, alors que la demande n'avait rien d'animé. Après déduction des tubercules de consommation et de ceux de semence, il reste 33.000 wagons en chiffre rond de pommes de terre fourragères. Si nous entendions remplacer ces disponibilités fourragères par une denrée étrangère, nous devrions en basant notre calcul sur la teneur en valeur-amidon, importer pour quelque **20 millions de francs** de maïs. Ce seraient vingt nouveaux millions qui prendraient le chemin de l'étranger et qui grèveraient d'autant notre balance commerciale. En affourageant ces 33.000 wagons de pommes de terre, cette somme, qui équivaut presque au montant que représente une baisse de 1 ct. du prix du lait, reste dans le pays et dans la ferme. C'est par nos **propres forces et notre propre sol** que nous devons nous assurer des agents de production qu'il est en notre pouvoir d'obtenir nous-mêmes. Nous combattrons ainsi la surproduction et les prix pourront s'améliorer. Le moment est venu de recommander à notre agriculteur de ne pas fixer son choix sur ce qui, d'emblée, rapportera le plus, mais de s'attacher au contraire à soupeser avec le plus grand soin toute dépense d'argent et de travail. Le paysan doit chercher à retrouver la voie qui le «ramènera à la ferme» et l'aidera à adapter son mode d'exploitation aux conditions entièrement différentes de l'heure actuelle. La première condition à remplir à cet effet consiste à se livrer à une exploitation d'une intensité rationnelle recourant le plus possible à l'emploi des agents de production fournis par la ferme elle-même.

H. St.

Grand Conseil

SÉANCE DU MERCREDI 7 FEVRIER

Présidence de M. Petrig

Quelques députés-suppléants sont assermentés, qui siègent pour la première fois, puis on aborde le premier objet à l'ordre du jour:

Subventions complémentaires pour l'achèvement de la construction de certaines routes de montagne

MM. **Guntern** et **Germanier** rapportent.

Après avoir justifié les raisons qui militent en faveur des divers décrets, la commission se prononce pour l'entrée en matière.

Mais M. **Dellberg** proteste aussitôt, car il estime que ces crédits supplémentaires sont dangereux pour l'équilibre financier du canton. Cependant, il reconnaît que les travaux en cours doivent être achevés, et sans s'opposer à l'entrée en matière, il souligne qu'on ne réalisera des économies qu'en évitant les dépassements. En outre, il demande un plan d'ensemble de ces travaux.

M. **Troillet** ne veut pas laisser passer les allégations de M. Dellberg sans mettre les choses au point: le député socialiste a tort de parler d'un dépassement de crédits, car il s'agit d'un dépassement de prévisions. Si les devis des routes ont été dépassés, c'est que leur largeur a été augmentée et qu'on a fait le cailloutage de façon plus soignée. M. Troillet serait d'accord, d'ailleurs, de nommer une commission d'experts pour parer aux critiques.

M. **Schnyder** complète ces explications en attirant l'attention du Grand Conseil sur le prix des expropriations qui réserva bien des surprises et qui, naturellement, rendit les travaux plus coûteux.

M. **Bitschin,** après avoir critiqué le Département de l'Intérieur au sujet des routes, réclame l'exécution de celle de Burchen-Unterberg. On entend aussi M. **Fuchs** qui prêche l'économie.

Un petit duel oratoire s'élève entre M. **Dellberg** et M. **Troillet.**

Le député socialiste accueille avec plaisir l'idée d'une commission d'experts: «Et vous permettrez que j'en passe partie», dit-il.

— Vous n'êtes pas un expert! se récrie M. **Troillet,** vous n'avez aucune connaissance

— Et vos connaissances à vous en ces matières ont coûté 7 millions au canton! réplique M. **Dellberg.**

Comme M. **Troillet** dit sa confiance aux ingénieurs et non pas en M. Dellberg: «Chacun son métier et les vaches... »

— Vous auriez mieux fait de rester à Bagnes!

On le voit, la discussion s'égare et M. **Troillet** a raison de déclarer qu'il ne répondra plus aux questions saugrenues.

M. **Bitschin** s'étant également fait rabrouer par le chef du Département de l'Intérieur, il affirme son droit de critique.

M. **Thomas** donne lecture à la Haute-Assemblée d'une requête de la commune d'Isérables pour la construction de sa route. M. **Couchepin** donne des explications techniques à ce sujet et M. **Praz** émet des suggestions.

M. **Troillet** n'a pas perdu de vue l'utilité de cette construction, mais il faut l'entreprendre à de bonnes conditions et laisser le temps aux ingénieurs d'étudier la question.

Route Martigny-Salvan

Un projet de décret est admis qui prévoit l'octroi d'une subvention supplémentaire à la route Martigny-Salvan.

Le coût estimatif de l'artère, suivant le nouveau devis, est porté à 1.000.000. Le canton contribue aux frais par une subvention maximale de 450.000 fr., correspondant au 45% des frais effectifs jusqu'à concurrence d'un coût maximum de 1.000.000.

Route Naters-Blatten

Ce projet de décret est admis. Le coût des travaux s'élèvera à fr. 530.000. La participation du canton est de 45%, soit francs 238.500.

Route d'Aproz-Fey

Le projet prévoit des travaux pour fr. 300.000 et un subside cantonal de fr. 105.000 au maximum, soit le 35% des frais effectifs.

Route Lourtier-Sarreyer

Le devis du nouveau projet prévoit une dépense de fr. 200.000. Le subside cantonal est fixé au 35% des frais effectifs, soit une somme de 70.000 fr.

Route Viège-Bürchen

Les travaux coûteront — suivant le nouveau devis — fr. 700.000. Le canton versera une subvention de 45%, jusqu'à concurrence de 315.000 fr.

***

L'urgence ayant été acceptée pour ces différents décrets, M. **Couchepin** propose d'adopter la procédure accélérée.

Séance de relevée

Sur la proposition de M. **Troillet** une séance de relevée aura lieu, cet après-midi de 14 heures à 17 heures.

Amélioration du budget

On discute ensuite un projet de décret qui prévoit les mesures provisoires destinées à améliorer la situation du budget.

MM. **Oscar de Chastonay** et **Theo Schnyder** rapportent et proposent, au nom de la commission, l'entrée en matière.

L'article 1 prévoit la réduction des subventions aux communes et aux particuliers. M. **Dellberg** n'est pas d'accord avec cette disposition et demande la suppression de cet article. M. **Troillet** s'y oppose.

Pour M. **Crittin** il importe, avant tout de savoir si oui ou non ce décret est conforme à la Constitution. A propos de la taxe sur les chiens qui est régie par une loi, la constitution cantonale ne peut être violée: il faut soumettre la modification de la loi au peuple et respecter ainsi ses droits souverains. L'orateur demande au Conseil d'Etat de se prononcer à ce sujet et d'apporter les modifications nécessaires au décret de manière à ne plus porter atteinte à la Constitution.

S'il n'obtenait pas satisfaction sur ce point, M. Crittin ne pourrait approuver le décret.

L'orateur est appuyé par M. **Guntern.** Il juge aussi le décret anticonstitutionnel. Il s'oppose, entre autres, aux réductions de subventions aux communes dont quelques-unes seront particulièrement atteintes.

M. **Escher** ayant formulée des observa- du décret: la révision d'une loi par un décret peut fort bien s'effectuer sans porter atteinte à la Constitution.

La proposition **Dellberg, Crittin, Guntern,** de ne pas entrer en matière, est refusée à une grande majorité.

M. **Escher** ayant formulées des observations relatives à l'application des réductions des subventions aux communes, M. **Kuntschen** émet le vœu qu'elles soient protocolées. M. **Bourdin** se fait le défenseur des communes qui sont visées par ces réductions et M. **Escher** le rassure.

M. **Schröter** voudrait savoir s'il y a unanimité au sein du Conseil d'Etat sur la répartition de ces subventions et sur leurs réductions. M. **Oscar de Chastonay** et M. **Troillet** répondent affirmativement.

Le décret

Voici pour l'intelligence de ces débats monotones et ternes la substance du décret en discussion:

Subventions. Toutes les subventions fixées par loi et décrets et qui doivent être versées régulièrement à des communes ou à des particuliers, seront réduites au maximum de 20% pour ces années 1934 et 1935.

Chasse. Le prix du permis est porté à 55 fr. par an pour la chasse de tout gibier et à fr. 38 pour celle seule du chamois et de la marmotte.

Pêche. Les prix du permis sont fixés comme suit:

1) Pour les Suisses et étrangers domiciliés depuis 10 ans au moins dans le canton:

	Permis annuel	Mensuel	Dimanches et fêtes
a) **Permis unique** (Rhône, rivières, canaux)	fr. 48.—	31.—	20.—
b) **Rhône et rivières**	24.—	18.—	12.—
c) **Canaux**	30.—	13.—	12.—

2) Pour les Suisses non domiciliés et les étrangers domiciliés depuis moins de 10 ans: Permis unique et annuel, fr. 90.—.

3) Pour les étrangers non domiciliés, permis unique et annuel: fr. 120.—.

Le permis pour la pêche aux écrevisses est fixé à fr. 12.—.

Il pourra être accordé des permis mensuels pour les personnes classées sous littéras B) et C) ci-dessus. Le prix de ces permis sera fixé par le Conseil d'Etat.

Taxe de chiens. Cette taxe est portée de fr. 8 à fr. 10.

M. **Crittin** se demande si le but poursuivi sera atteint. Il croit plutôt que l'augmentation des permis de pêche provoquera une diminution importante de demandes de permis, car la pêche est pratiquée par beaucoup d'ouvriers et même de chomeurs.

M. Crittin est approuvé dans ses considérations par M. **Dellberg.**

M. le conseiller d'Etat **Troillet** tient à déclarer que l'augmentation des prix de ces divers permis n'est pas de son initiative, mais plutôt de celle de M. Escher. Il est le premier à regretter cette mesure, mais il faut trouver de l'argent, puisque l'on veut équilibrer le budget. **Pour 1934, les dispositions du décret ne seront pas applicables.**

M. Troillet se mettra d'ailleurs en relation avec la Société des pêcheurs pour discuter de ces questions.

M. **Bitschin** estime que le Conseil d'Etat devrait étudier l'affermage de la chasse.

M. **Crittin** se déclare satisfait des explications de M. Troillet et s'abstient de faire des propositions, puisqu'on laisse espérer une entente entre la Fédération des pêcheurs et l'Etat.

M. **Leo Meyer** voudrait qu'on augmentât la taxe des chiens de 25% et comme aussi la taxe des communes. Mais cette proposition est repoussée et la séance interrompue à midi.

OU M. NICOLE « TIENT LA RUE » POUR RETABLIR L'ORDRE !

Le parti indépendant chrétien-social genevois avait décidé d'organiser, lundi soir, à la Maison communale de Plainpalais, un meeting de protestation contre le licenciement de M. Marius Constantin, directeur de l'Office du chômage. Les premières affiches, qui avaient été soumises au Département de justice et police, n'avaient pas été acceptées par M. Léon Nicole et des modifications avaient été apportées. L'affichage eut lieu finalement. Dès 20 heures, des communistes et des socialistes se tenaient aux abords de la salle communale et à peine les portes ouvertes, envahirent la salle où se produisirent des bousculades.

M. Berra, chef du parti chrétien-social, voyant qu'il n'était pas possible de tenir le meeting, la salle étant envahie par les adversaires politiques, décida de lever la séance. Cependant, tout autour de la maison communale de nombreux incidents se sont produits. M. Léon Nicole s'est rendu sur place pour diriger en personne le service d'ordre.

La parure bien comprise est un devoir chez la femme, envers le mari et envers les enfants.

***

La bienfaisance mal placée fait aujourd'hui d'innombrables victimes.

CANTON DU VALAIS

M. Camille Pouget

CANDIDAT AU TRIBUNAL CANTONAL

(Corr. part.) Nos prévisions étaient justes. Le groupe conservateur du Bas-Valais, réuni hier après-midi, a désigné M. Camille Pouget, député d'Orsières, comme candidat à la succession de M. Erasme de Courten, par 11 voix contre 10, données à M. Charles de Werra, président du tribunal de Monthey. Ce choix fut ratifié quelques instants après par le groupe conservateur cantonal et demain jeudi, M. Pouget sera élu sans opposition par le Grand Conseil membre du Tribunal cantonal.

Ainsi, la partie est du Bas-Valais, soit les districts de Martigny et Entremont, avec 9 députés conservateurs, sera représentée dans les pouvoirs publics par deux conseillers d'Etat, un conseiller national et un juge cantonal, tandis que la partie ouest, soit les districts de St-Maurice et Monthey, avec 12 députés conservateurs, devra se contenter d'un conseiller aux Etats et le district de St-Maurice est exclu de toute représentation dans la magistrature.

Il est vrai que la rupture de l'équilibre des forces a été faite en faveur d'une personnalité conservatrice marquante méritante du Bas-Valais. M. Pouget avait droit à une récompense pour les services rendus à la politique du district d'Entremont.

Natif d'Orsières où sa famille d'origine française s'est établie en 1757, M. Camille Pouget, après de bonnes et fortes études classiques et juridiques, se fixa comme avocat dans sa commune natale en 1911. Successivement conseiller municipal, vice-président, préfet, député et président du Grand Conseil, M. Pouget joue un rôle actif et important dans la vie politique valaisanne. Homme de bon sens, d'un jugement très droit et d'une loyauté parfaite, le nouveau juge cantonal jouit dans tout le canton de la sympathie général.

M. Pouget est âgé de 50 ans. Il est donc en pleines forces et rendra de bons services au pouvoir judiciaire cantonal.

A propos d'un monument

On nous écrit:

Des circulaires sont envoyées ces jours dans les communes en faveur du monument du Christ-Roi à Lens.

Certes! l'idée part d'un naturel animé par la foi et nous ne saurions la blâmer. Cependant, il nous semble, qu'en ces temps malheureux, les deniers de la charité publique pourraient trouver un emploi plus urgent. Chaque paroisse valaisanne possède plusieurs Croix de Mission: c'est dire par là que le Christ n'est pas banni du paysage.

Dieu, Humilité et Charité, n'a pas besoin de monuments gigantesques pour l'honorer et il serait plus de circonstance d'ériger sur la colline de Lens, à la situation identique à celle de Montana, un sanatorium populaire où le pauvre tuberculeux aurait des soins appropriés et ne serait plus obligé, faute de numéraire, d'attendre la mort chez lui en contaminant sa famille.

Voilà un monument qui ferait honneur au Valais catholique! Le monument de la charité chrétienne et non pas celui du faste inutile!

La circulaire se prévaut que nombreux sont les pays possédant leur monument du Christ-Roi sur les Hauteurs, mais elle ne dit pas, qu'en ce beau pays du Valais, où tant de nations ont leurs sanatoria, notre canton, hospitalier aux autres, n'offre aucun asile pour ses malades de la classe pauvre!

L'Etat ne pourrait se refuser d'appuyer un mouvement actif en faveur des tuberculeux et tous ceux qui ont l'intention de donner pour le monument du Christ-Roi, penseront plutôt aux pauvres malades. L'œuvre est de première nécessité et les fonds recueillis, en attendant leur emploi définitif pour la création du sanatorium, serviraient les intérêts en faveur de lits gratuits pour les cas urgents de charité.

La belle commune de Lens, faute de Christ-Roi sur les hauteurs, pourrait se prévaloir d'être pour les malheureux, l'asile de paix, le havre attendu par les grandes misères.

Ne serait-ce pas la plus belle « œuvre de Dieu »?

P. C.-M.

COURS CENTRAUX D'ARBORICULTURE

(Comm.) Chaque année, le Département de l'Intérieur à Châteauneuf des cours centraux d'arboriculture.

Pour obtenir le certificat de capacité, ces cours doivent être fréquentés pendant trois ans consécutifs (6 à 9 jours par an).

Conditions d'inscription: Etre âgé de 20 ans révolus, sauf pour les anciens élèves de l'Ecole d'agriculture.

Les cours auront lieu éventuellement vers fin février-mars (sous réserve d'allocation des crédits nécessaires).

S'inscrire à la Station cantonale d'arboriculture à Châteauneuf jusqu'au 17 févr. 1934.

L'EGLISE DE NOES

(Corr. part.) Il nous revient que les vitraux de l'église de Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus à Noës ont été commandés à une maison du Tyrol, alors que nous avons suffisamment de fabriques de vitraux en Suisse. Les généreux donateurs suisses en seront sans doute édifiés.

UN PEINTRE DU VALAIS

Regina Conti

(Corr. part.) L'exposition de peinture qui s'ouvre ces jours au Casino de Sion, permettra au public sédunois de faire connaissance, entre autres artistes, avec le peintre tessinois Regina Conti.

Hâtons-nous de dire que cette artiste est pour une bonne part d'inspiration, notre concitoyenne, puisque le Valais lui a fourni bien des sujets, au cours des nombreux séjours qu'elle y a fait.

Issue d'une famille patricienne de Lugano, Regina Conti a passé toute sa jeunesse dans cette ville. Son goût pour la peinture se manifesta bien vite, et c'est jeune encore qu'elle partit pour les centres d'art que sont Munich, Florence et Paris, où elle séjourna tour à tour pour sa formation artistique. L'aquarelle et le pastel retinrent tout d'abord son attention, mais c'est dans la peinture à l'huile, plus riche de ressources, qu'elle a trouvé son genre définitif.

Mais ce genre à lui seul est si complexe, qu'une véritable artiste ne saurait trouver de suite sa voie. Aussi bien Regina Conti est-elle partie tout d'abord de l'impressionnisme, pour parcourir au fur et à mesure de sa formation, les différentes étapes dont ses œuvres sont les jalons. Elle en est arrivée à construire toujours plus solidement, tout en simplifiant sa palette. Très impulsive, elle met sa personnalité dans chacune de ses œuvres, et sa peinture est pour elle une forme naturelle d'expansion. C'est ce qui explique le nombre considérable des toiles qu'elle a produites jusqu'ici: déjà beaucoup de ces toiles ont été acquises par des amateurs d'art ou des musées. Car Regina Conti a exposé à Munich, Florence, Rome et Paris, et dans les principales villes de Suisse. A Genève, en 1927, notamment, son exposition au Musée Rath fut un vrai succès, et les portraits qui y figuraient, avaient été vraiment remarqués. Elle aime à se retrouver à Evolène, dont elle est, avec tant d'autres peintres, une admiratrice convaincue.

Nul doute que son œuvre, dont quelques toiles seulement figurent au Casino, ne devienne connue et admirée des connaisseurs valaisans.

x.

COURSES NATIONALES D'ANDERMATT

(Corr. part.) C'est avec grand plaisir que nous avons appris le beau résultat de la patrouille du Rég. art. auto 5, composée du chef appointé H. Zufferey, de Chandolin, et des canoniers Joseph Zufferey de Chandolin, Germain Mabillard de Vercorin et Gétaz de Château d'Oex, qui s'est classée 1re dans la catégorie lourde troupe de plaine aux courses nationales à Andermatt, le 4 février.

Ce beau résultat fait honneur à leur régiment ainsi qu'au district de Sierre. Cette même patrouille s'est déjà classée 1re aux courses nationales à Zermatt en 1932.

Nous félicitons vivement ces vaillants skieurs militaires et leur souhaitons pareille réussite aux prochaines courses nationales.

Des amis.

Politique française

(Corr. part.) Le ministère Daladier s'est présenté hier devant la Chambre. La déclaration ministérielle fut lue par le président du Conseil. Mais chacune des phrases donna lieu à des manifestations. La gauche applaudissait et la droite protestait. Ce fut un tumulte épouvantable. Le président de la Chambre dut lever la séance et plusieurs députés socialistes se précipitèrent contre la droite. Les huissiers durent intervenir pour éviter une bagarre.

A la reprise de la séance, M. Daladier accepta d'entendre quatre interpellateurs et de renvoyer les autres à plus tard. M. Haye député, protesta contre cette procédure et ce fut à nouveau le tumulte. Les communistes debout chantaient l'Internationale et les droites la Marseillaise. M. Tardieu ayant gravi la tribune, fut insulté et traité de Gorguloff. Sa voix fut couverte par les vociférations de la gauche.

Finalement, M. Daladier ayant posé la question de confiance, la Chambre la lui accorde par 300 voix contre 217 et la clôture fut votée par 302 voix contre 204.

Pendant que la Chambre donnait un si triste spectacle, les rues de Paris étaient le théâtre de bagarres sanglantes: les manifestants provenant des milieux de l'Action française, des anciens combattants et des communistes rompirent les barrages et parvinrent au nombre de 10.000 devant la Chambre. La direction de police fit appel à un régiment d'infanterie qui baïonnette au canon, vint se ranger devant le Palais Bourbon. Le calme ne fut rétabli que tard dans la nuit. On compte dix-sept morts et plusieurs centaines de blessés. Le feu fut mis au ministère de la marine et les pompiers purent maîtriser l'incendie.

Le Pendule Révélateur

ou les moyens de découvrir les corps cachés et les maladies

par M. l'abbé Mermet

Prix de la brochure: fr. 2.50

SUISSE

L'Exposition de Plainpalais

(Corr. part.) L'Exposition privée de documents Sans-Dieu, qui vient d'avoir lieu à Plainpalais, a été une effrayante révélation de la formidable organisation des malheureux insensés qui rêvent d'un monde sans foi et sans morale.

On aura beau objecter que, dépouillée de tout mystérieux, la morale naturelle, appuyée par une saine éducation, suffit au bonheur de l'humanité. C'est au moins une folie.

De tout temps depuis les âges les plus reculés, et avant même que le christianisme ait apparu, les hommes ont senti le besoin d'une protection supérieure, et pressenti l'existence d'une puissance occulte, d'un créateur de l'univers, père et protecteeur de tous les humains.

Dans un état d'ignorance que le christianisme devait dissiper, les premiers hommes adoraient le soleil, les astres, des statues, des animaux, autant de faux-dieux que le paganisme vit s'évanouir sous les efforts de l'empereur Théodore le Grand.

L'avènement du Christ, dont la venue devrait confirmer les prophéties de l'Ancien et du Nouveau Testament; les fastes religieux qui marquent le fronton de l'histoire des peuples; l'œuvre immense, incommensurable du christianisme dans la civilisation chrétienne; l'organisation de l'univers et des lois qui le régissent; tout cela ne prouve-t-il pas, à l'évidence, l'existence d'un être supérieur, d'un Créateur, qui est Dieu.

Voltaire disait: «Je ne conçois pas plus un monde sans un Créateur qu'une horloge sans un horloger. »

C'est à la faveur de cette conception divine, la seule qui donne à notre âme inassouvie la sublime espérance qui l'élève et la console des misères terrestres, inhérentes, en grande partie, à la méchanceté des hommes, c'est à cette faveur que le monde vit depuis deux mille ans.

Et c'est pour nous enlever ce suprême espoir, cette souveraine consolation que de pauvres insensés, poussés par l'Antéchrist, voudraient supprimer Dieu pour le plus grand malheur de l'humanité.

Mais, quels que soient les efforts de ces énergumènes, le règne de Dieu est éternel; son nom et son influence rayonneront, subsisteront toujours au-dessus des foules, de toutes les erreurs, de toutes les tempêtes sociales. Et les flots déchaînés du rationalisme iront toujours se briser contre le roc indestructible sur lequel se dresse la croix du Sauveur du monde.

La Suisse échappera, il n'en faut pas douter, à cette horrible contagion; nos autorités y veillent, on l'espère du moins. Les traditions de foi et de patriotisme sont encore très vivaces dans notre chère patrie.

En Valais, les prosélytes des SansDieu auront à qui parler. Ils trouveront de redoutables adversaires chez ces montagnards dont la foi est aussi solide que leurs montagnes.

D'autres cantons, la majeure partie, il faut le croire, opposeront une barrière infranchissable aux disciples de Marx et de Lénine.

Et c'est consolant.

A. D.

LA RÉORGANISATION DES C. F. F.

Les déficits presque traditionnels des Chemins de fer fédéraux et l'ampleur que ces déficits ont pris dès le début de la crise, ne laissent aucun doute sur la nécessité d'une réorganisation totale de notre entreprise nationale de transports. Le Conseil fédéral s'est, à plusieurs reprises déjà, prononcé dans ce sens notamment lors de la discussion du programme financier et de la présentation du projet de budget des C. F. F. pour l'année courante, sans toutefois imposer au chef du département compétent un plan de réorganisation. Les études préliminaires qui ont été faites à ce propos sur la base du rapport de la direction générale sur la situation financière des C. F. F. et sur les mesures d'assainissement de cette entreprise, sont actuellement en mains du chef du département des postes et chemins de fer, qui ne les a soumises encore à aucune instance parlementaire ou d'experts. On n'ignore cependant pas qu'un projet de loi est à l'étude, lequel prévoit une réforme aux points de vue administratif, juridique et financier. L'entreprise devra être libérée de toutes les exploitations improductives qui l'épuisent, simplifiée dans son organisation et adaptée aux besoins généraux actuels. En un mot, elle devra être exploitée commercialement, non pas en vue de réaliser des bénéfices, mais pour se suffire à elle-même. Sa structure financière devra être plus souple et pouvoir égaliser les fluctuations inévitables des bouclements de comptes annuels. Enfin, l'endettement qui se chiffre par milliards devra être arrêté et réduit.

Ces quelques points, établis par le département compétent lui-même, montrent la voie qu'il faudra suivre pour entreprendre la réorganisation nécessaire. Le Conseil fédéral, à plus d'une reprise, a laissé nettement entendre qu'il ne pouvait être question d'un simple assainissement financier, c'est-à-dire uniquement d'une reprise par la Confédération d'une partie de la dette des C. F. F. Il convient, au contraire, de supprimer tout d'abord tous les facteurs qui ont provoqué l'endettement des C. F. F. Un assainissement de ce genre aura d'autant plus l'approbation du peuple suisse que celui-ci aura la certitude de ne plus avoir à se saigner une troisième fois pour les C. F. F.

Chronique Locale.

LE CARNAVAL A SION

(Communiqué par l'Enfance valaisanne et l'Harmonie municipale.)

A défaut de cortège organisé, le carnaval risquait de passer inaperçu cette année. Mais deux sociétés avaient songé cependant, chacune à l'insu de l'autre, à procurer une récréation au public qui aime à parcourir les rues de notre cité, l'après-midi et le soir du Jeudi-Gras et du Mardi-Gras, en quête de distractions.

Ces deux sociétés, «Pour l'Enfance valaisanne» et l'«Harmonie municipale», ont eu l'heureuse idée de s'entendre pour organiser d'un commun accord la vente d'insignes de fête et de confettis, et pour procurer ainsi à la population sédunoise et à ses hôtes l'occasion de faire une bonne œuvre en se livrant au sain amusement de pacifiques, mais alertes batailles de confettis.

La part de la recette qui reviendra à l'Harmonie, ira aussi à l'enfance valaisanne puisqu'elle servira à l'acquisition d'instruments pour ses jeunes élèves.

Les deux jours, l'Harmonie partira du haut du Grand-Pont à 14 h. 30 et à 20 h. 30, pour parcourir la ville en égrenant les sons joyeux de ses meilleurs pas redoublés. L'après-midi, elle terminera son parcours sur la place de la Planta où se déclanchera la bataille!

Les jeunes filles disposées à s'occuper de la vente des insignes (un petit ruban... pour quatre sous), sont priées de s'annoncer à Mlle Zingg.

SOIRÉE DU MAENNERCHOR

(Comm.) Samedi 10 février aura lieu à l'Hôtel de la Planta la Soirée annuelle du Maennerchor. Un programme de choix a été élaboré et nombreuses seront certainement les personnes qui voudront profiter du dernier samedi de carnaval pour passer une soirée des plus agréables.

Les soirées du Maennerchor ont la réputation déjà faite de gaité, d'entrain et de franche camaraderie.

A LONGEBORGNE

C'est le vendredi 9 courant que commence la série des VII vendredis en l'honneur de la T. S. Vierge, qui se termine le jour de la fête de N. D. de Compassion.

Tous ces vendredis il y aura des messes à 7 h. et à 8 h. A 9 h. 30, grand'messe avec sermon par un moine. Bénédiction.

Espérons que la rigueur de la saison n'arrêtera pas le zèle des pèlerins. Les vrais chrétiens savent qu'en ces temps critiques, ils ont plus que jamais besoin de prière et de la protection de Dieu.

LE CLOU DU CARNAVAL...

(Comm.) Ce sera sans aucun doute le bal masqué traditionnel organisé par le Club de Natation au bénéfice de la Piscine. Comme annoncé déjà, ce bal aura lieu à l'Hôtel de la Planta Jeudi-Gras dès 21 h. et sera conduit par l'excellent orchestre Wuest, bien connu déjà. Il est heureux de constater les nombreux et divers couples et groupes annoncés, ce qui donnera un entrain réjouissant au concours de travestis. Dès minuit, les spectateurs pourront par un vote populaire, désigner les premiers prix récompensant ainsi les travestis les plus seyants.

Nous apprenons de tous côtés que la réduction des prix d'entrée a été accueillie avec joie par tous les amateurs de jolie soirée. Ces prix modiques permettront à un nombreux public de passer une soirée gaie et pleine de charme et d'entrain.

EXERCICES DE TIR

(Comm.) Le Samedi 10 février, dès 14 h. 45, aura lieu à Plattaz, un essai de tir destiné à manifester les inconvénients par le bruit qui pourrait résulter de la construction d'un Stand de tir dans cette région.

Les intéressés en sont avisés afin qu'ils puissent, s'il le jugent utile, assister à cette démonstration.

DANS LES SOCIÉTÉS

C. A. S., Groupe de Sion. Mercredi 7 février, à 20 h. 30, à l'Hôtel de la Planta, local ordinaire, conférence de M. le Cap. Guisan sur «Le développement du ski considéré sous l'angle des différentes écoles de ski et son intérêt alpin et national». Les membres de l'O. J. sont invités à y assister.

Jeudi-Gras 8 février, à 7 h. 30 et à 13 h., départs de cars de la place du Midi devant l'Auberge des Alpes si le nombre d'inscriptions est suffisant. S'inscrire chez Reichenberger, coiffeur, Rue de Conthey.

Dimanche 18 février, course à ski à la Tour du Don. Chef de course: Tell. S'inscrire chez M. F. Gaillard jusqu'au 16, au soir.

CINEMA

Les articles publiés sous cette rubrique n'engagent pas la rédaction

Au Lux Sonore

(Comm.) Dès ce soir, Armand Bernard dans «Si tu veux». «Si tu veux» est une délicieuse comédie musicale comique. Armand Bernard, qui l'anime, est certes l'un des plus grands comédiens de l'écran. Dans cette excellente production, il le prouve une fois de plus. Il apparaît successivement et avec quelle drôlerie, sous les traits d'un comédien ambulant, d'un chauffeur de bonne maison et enfin d'un homme du monde brassant de grosses affaires... Et il veut conquérir le cœur d'une jeune et jolie blonde. Il doit naturellement lui cacher son véritable état; pensez donc, chauffeur, cela ne plaît pas toujours, et la jeune fille pourrait bien lui dire: «Je veux bien sortir... pour l'automobile, mais pas pour vos beaux yeux...!»

Jeanne Boitel, Janine Merrey et Jacques Maury donnent, aux côtés d'Armand Bernard, tout le charme à cette production que vous aurez plaisir à voir.

Au Capitole Sonore

A propos de «Un soir de réveillon»

«Il est charmant» restera un modèle d'opérette cinématographique, toute de gaîté, la grâce et l'esprit français s'y retrouvent et s'y combinent harmonieusement.

C'est à une réussite aussi brillante que semble promis «Un soir de réveillon», que vient de réaliser Charles Anton, dont la carrière se poursuit, triomphale, au théâtre des Bouffes-Parisiens.

La partition musicale est due à Raoul Moretti et tout Paris, cet hiver, en fredonne les principaux motifs: «Pour mettre un peu d'entrain», «Quand on est vraiment amoureux», «Ninon», «Si tu m'aimes», «le Doge du Lido». Ces couplets sont de Jean Boyer, qui tourna spirituellement ceux de «Il est charmant».

Meg Lemonnier est délicieuse de grâce mutine et de charme dans le rôle de Monique: Henry Garat est un Gérard séduisant et bien sympathique, et l'excellent Dranem renouvelle à l'écran la création d'une si intense bouffonnerie qu'il fit à la scène du personnage de Honoré.

«Un soir de réveillon» y remportera le succès que mérite une production aussi gaie, aussi charmante et si délicieusement «parisienne».

Allez tous au Capitole voir «Un soir de réveillon».

HOTEL DE LA PLANTA, SION

Jeudi gras 8 février 1934, dès 21 h.

Grand Bal Masqué

traditionnel

en faveur de la Piscine

organisé par le

CLUB DE NATATION

Grand Concours de Masques

Les Sports

LE CONCOURS DE SKI DE VEYSONNAZ

Voici les résultats de cette manifestation, qui a eu lieu dimanche 4 février crt.:

Course de fond

1. Fournier Denis, Veysonnaz,	1 h. 25'	33,0"
2. Michelet André, Nendaz	1 h. 32'	17,0"
3. Mayoraz J., Hérémence,	1 h. 33'	43,0"
4. Pragnère Cél., Veysonnaz,	1 h. 36'	08,0"
5. Praz Marcel, Nendaz	1 h. 36'	32,0"
6. Délèze Séraphin, Nendaz,	1 h. 36'	34,0"
7. Dayer Camille, Hérémence,	1 h. 38'	02,0"

Course de vitesse

Départ Thyon, arrivée Veysonnaz

1. Mayoraz uJlien, Hérémence,	11' 03,6"
2. Varone Henri, Sion	11' 13,2"
3. Bournissen Basile, Hérémence,	12' 05,0"
4. Bourban Louis, Nendaz	12' 12,4"
5. Tettaz Cyrille, Sion	12' 12,2"
6. Praz Marcel, Nendaz	12' 22,0"
7. Deslarzes Albert, Sion	12' 23,8"
8. Pralong Jean, Sion	12' 33,2"

Course de slalom

1. Pralong Jean, Sion	30,0"
2. Varone Henri, Sion	33,6"
3. Bournissen Basile, Hérémence	33,8"
4. Deslarzes Albert, Sion	34,2"
5. Fournier Théophile, Veysonnaz	34,6"
6. Mayoraz Julien, Hérémence	36,6"
7. Tettaz Cyrille, Sion	37,6"
8. Tettaz Louis, Sion	39,4"

Le Ski-Club de Veysonnaz remercie d'une manière particulière les membres du Ski-Club de Sion et tout spécialement M. Gaillard, qui a tenu le chronométrage.

CONCOURS DE SKI AUX MAYENS DE SION

On nous écrit:

Le concours annuel du Ski-Club Sion aura lieu les samedi 10 et dimanche 11 février aux Mayens de Sion. Cette compétition comporte une course de fond, une course de descente et un concours de slalom. En voici le programme:

Samedi 10 février:

12.15. Départ des autos-cars de la gare de Sion.
14.15. Premier départ de la course de fond juniors 6 km. 500, diff. de niveau 220 m. Seniors, 15 km., diff. de niveau 600 m.
19.00. Souper dans les restaurants des Mayens.

Dimanche 11 février:

7.30. Départ des autos-cars de la gare de Sion.
8.00. Messe à la Chapelle d'en-haut.
8.30. Messe àla Cabane de Thyon.
10.00. Départ du premier junior pour la course de descente: Collon-Mayens.
11.30. Départ du premier senior pour la course de descente: Arolle-Mayens; diff. de niveau: 860 m.
12.00. Dîner dans les restaurants des Mayens.
14.00. Concours de slalom.
10.00. Départ des cars pour Sion.
18.30. Distribution des prix à l'Hôtel de la Paix.

Nous ne doutons pas d'une affluence nombreuse à cette manifestation qui est sans conteste la plus importante du Valais central. Un classement combiné est prévu pour la descente et le slalom. La course de descente servira d'éliminatoire pour le slalom. Les participants sont priés de verser une garantie de fr. 1.— pour dossard à notre compte de chèques IIc 1486 avant le 8 février. Nous rappelons également que chaque coureur devra être porteur du livret de licence et au bénéfice d'une assurance conformément au règlement de l'A. S. C. S.

Il est rappelé aux membres qui désirent participer aux concours de ski des Mayens de Sion, qu'ils doivent s'inscrire au Stamm (Café Tavernier) où les listes sont déposées, **au plus tard jusqu'à jeudi soir le 8 février.**

Le tirage au sort ayant lieu vendredi matin à 10 heures, aucune inscription ne pourra être acceptée après le délai indiqué ci-dessus.

✝

Monsieur Vincent Luyet-Bitz et ses enfants Myriam, Roger, Gérard, à Savièse;
Madame Vve Elise Bitz-Luyet, à Sion;
Madame Vve Emile Rossier-Bitz et ses enfants, à Sion;
Monsieur et Madame Victor Luyet-Anthoine, à Savièse;
Monsieur et Madame Jérôme Luyet-Dubuis et leurs enfants, à Savièse;
Madame Vve Victorien Luyet-Mabillard et son fils Félix, à Lausanne;
ainsi que les familles alliées de Savièse, Sion et Nax, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame

Alphonsine LUYET-BITZ

leur très chère épouse, mère, fille, sœur, belle-fille, belle-sœur, tante, nièce et cousine, décédée dans sa 38me année après une courte maladie, munie de tous les secours de notre Sainte Religion.

L'ensevelissement aura lieu à Savièse, jeudi 9 février, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Priez pour elle.

JEUDI GRAS
Hôtel Paix et Poste, Sion

A 15 h. 30 **THE-DANSANT**

A 20 h. 30 **GRAND BAL**

avec le précieux concours du fameux orchestre

Black & White

LOUIS DOUGLAS
ET SES 10 NÈGRES

Prince TITO, danseur de Rumba
M. GAINE, chanteur nègre

Deux orchestres pendant la Danse

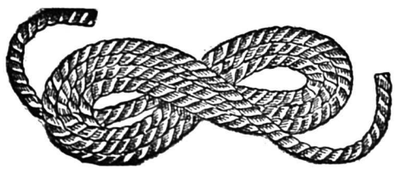

Tout cordage cassé est remis en état

Henri Pache
Cordier MOUDON (Vaud)
reçoit toutes ficelles provenant des lieuses-botteleuses et en fait des liens, traits, guides, cordeaux à lessive, licols, cordes à foin, filet, longes et pour n'importe quel autre usage.
Téléphone 210.

A vendre place à bâtir, belle situation. *S'adr.: bureau du journal.*

A REMETTRE
pour raisons de santé
Magasin de Tissus
en ville de Sion, bien situé. Petite reprise. Ecrire sous chiffre 4347 aux Annonces-Suisses S. A. Sion.

Pour le BAL

Pour MESSIEURS	Pour DAMES
Cols empesés macco renforcé, dernière forme, cassés pour soirées **-.90**	**Bas** soie lavable ½ mat maille fine, diminution talon moderne teintes vogue **2.50**
Chemise toile blanche, devant piqué, article soigné **5.50**	**Bas** soie lavable Bemberg baguette tissée, article chic, tons mode **3.50**
Chemise fine toile blanche renforcée, plastron fantaisie, gauffré **10.50**	**Bas** soie lavable mat, maille extra-fine, ce qui se porte **3.25**
Cravates à nouer noires grand choix depuis **-.95**	**Bas** soie lavable mat avec baguette ajourée **3.75**

Sur ces prix 15 % de Rabais

La Porte Neuve S A Sion

Restaurant du Centre - Lausanne
Rue du Pont 6 (vis-à-vis del'Innovation sous la voûte)
Dîners à fr. 1.80. Souper à fr. 1.60.
Toutes spécialités à la carte.
Se recommande, Reinhardt Schwarzenbach, chef de cuisine.

DISQUES
Grand choix p. Carnaval
Magasin Eug. LORÉTAN
Grand-Pont Sion

LUX-SONORE - SION
Du mercredi 7 au dimanche 11 février, soirées à 20 h. 30
Dimanche, matinée à 14 h. 30
ARMAND BERNARD et JEANNE BOITEL
vous feront passer un joyeux Carnaval avec
SI TU VEUX
Une exquise comédie musicale, pleine d'entrain et de bonne humeur

A LOUER
café sans alcool
avec appartement bien ensoleillé, sur le chemin de Longeborgne. S'adresser chez Rey Adolphe, Bramois.

APPARTEMENT
Fonctionnaire en cherche un de trois chambres pr le printemps ou le courant de l'été.
S'adr. au bureau du journal.

On cherche à louer
pour le mois prochain, un appartement de trois chambres et une cuisine, cave et galetas. De préférence place du Midi ou rues avoisinantes.
S'adr. aux Annonces-Suisses Sion.

Sion-Genève
Auto 7 places ,s'y rendant à l'occasion du Carnaval, prendrait passagers à moitié prix. Ecrire au bureau du journal.

A vendre
3 canaris
bons chanteurs, verts et panachés, à 8 et 9 fr. Arlettaz, rue des Charpentiers, Sion.

On demande à acheter
jardin
arborisé ou non dans les environs immédiats de Sion.
S'adr. au bureau du journal.

Mangez des œufs frais!
L'œuf garanti du jour 0.20
Poisson frais
Oranges le kg. 0.45
Arachides le kg. 0.60
Vacherin du Mt-d'Or le kg. 2.—
De Sépibus, épicerie fine, Sion

A VENDRE
1 landau et 1 machine à coudre.
S'adr. aux Annonces-Suisses Sion.

Vigne
de 100 toises à vendre.
H. Hallenbarter :: Sion.

Chut !
Quelqu'un dort...
Cela ne vous empêchera pas de terminer votre courrier grâce à la nouvelle
ERIKA
Silencieuse, élégante, de construction moderne et robuste, cette machine à écrire portative de fabrication européenne vous donnera pleine satisfaction, aussi bien en voyage qu'à la maison.
ERIKA est la seule machine portative livrée, en toutes teintes, avec tabulateur automatique.
Fr. 375.- au comptant ou **Fr. 20.-** par mois
Notice Es gratis et franco. Atelier de réparations pour tous systèmes.
HENRI ZEPF, LAUSANNE, 8, Place Centrale

La maison
A. Tavelli VINS EN GROS Tél. 51.045 **Sierre**
informe sa nombreuse clientèle **qu'elle a repris la vente** des **Vins blancs étrangers**
Sa connaissance approfondie de la branche, ses 25 années d'expérience, ses installations modernes lui permettent de vous livrer ses spécialités de vins étrangers, surtout les blancs, qui, à parité de prix, défient toute concurrence par leur qualité supérieure. Tous ses vins sont impeccablement présentés, clairs, beaux gris, très fins et franc de goût. Demandez ses grandes spécialités de
Vins blancs d'Italie et de Hongrie
de même que **rouges étrangers de table** et de coupage,
Barbera, Chianti, bouteilles fines, etc.
Prix avantageux - Echantillons sur demande
Livraisons par camions

Drahtseile für alle Verwendungszwecke
Câbles métalliques en tous genres pr divers emplois
Kabelwerke Brugg A. G., Brugg (Aargau)

Jeune fille
présentant bien, est demandée comme sommelière au café-restaurant de la Croix-Blanche à Aigle. Tél. 54. Entrée de suite.

On cherche dans
LAITERIE - EPICERIE
jeune fille
de 18 à 20 ans, fidèle, pr aider au ménage et au magasin. Travail léger et vie de famille assurés. Salaire à convenir. S'adresser par offres détaillées, écrites à la main, à Mme A. Tschanz-Suter, Dorfstr. 40, Zurich 6, Wipkingen.

A LOUER
appartement 4 chambres, cuisine, réduit, galetas, au Gd-Pont. S'adr. chez Aimonino.

A LOUER
à Champsec un pré d'environ deux seiteurs.
S'adr. au bureau du journal.

Je cherche à louer, à Sion, pour le milieu d'avril,
appartement
de 3 (éventuellement 2) pièces, bien situé, avec soleil, bain, confort moderne. Offres avec prix et date d'entrée sous chiffres U. 75 L. aux Annonces-Suisses S. A. à Lausanne.

On cherche à louer
appartement
2 ch., cuis., cave et réduit. A la même adresse, on louerait jardins, vergers ou prés. Ecrire s. chiffre 860 aux Annonces-Suisses S. A. Sion.

Petit
atelier de menuisier
avec machines et moteur
A LOUER
de suite. Ecrire s. chiffre 71 au bureau du journal.

A louer
GARAGE
indépendant, chauffé, Av. de la Gare, Sion. Ecrire sous chiffres A 34 au bureau du journal.

Artisans et Commerçants
Comptabilités variées et adaptées à chaque profession par
FIDUCIAIRE ROMANDE
G. DUPUIS
Martigny
Tél. 61.136

COURS DE CUISINE A SION
Les inscriptions pour le cours du professeur Jotterand devant commencer le 19 février, sont reçues jusqu'au 10 février, dernier délai, chez Mme Ebner-Nicolas, Avenue de la Gare, Sion, ou auprès du professeur, à Lausanne. Ce cours aura lieu au Casino, l'après-midi dès 2 h. 30 et le soir dès 7 h. 30, pour ce dernier si les inscriptions sont suffisantes.

GRAINES DE SEMENCE
demandez catalogue gratis
J. LECERF, Genève
Prix spéciaux pour revendeurs et maraîchers
(Petits oignons de Savoie)

OFFRE
GRAISSE de PORC
1re qual. à fr. 1.50 le kg. franco. Grande boucherie **Mornico, Bellinzona,** téléphone 3.89.

Pour cause de départ
à vendre ou à louer: petite propriété comprenant jolie maison neuve avec 2 appartements, granges et écuries, jardins, vignes en Superficie env. 350 ares. plein rapport, prés et bois. Réelle occasion. S'adresser à Louis Putallaz, Fenalet sur Bex (Vaud).

A remettre
magasin d'épicerie. S'adr. sous chiffres P. 654 au bureau du journal.

ON CHERCHE
petit local ou chambre indépendante. Offres et prix à Pramier, poste restante, Sion.

Quelques prix intéressants de notre VENTE DE BLANC

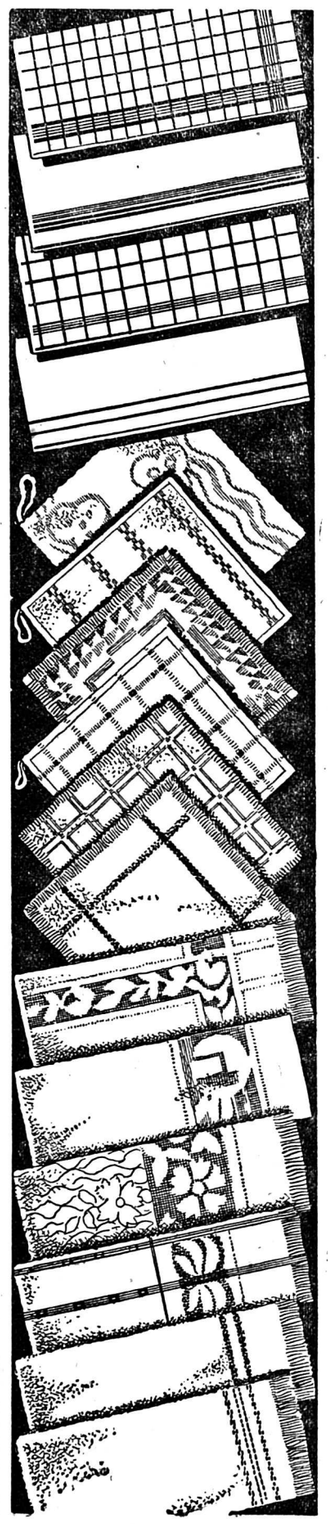

Linges cuisine
tissu écru baguettes rouges 42 x 88 cm. **-.40**
tissu écru à carreaux rouges 44 x 78 cm. **-.40**
bon mi-fil suisse, baguettes coul. 44 x 88 **-.50**
en fort mi-fil, à carreaux 44 x 88 cm. **-.65**

LAVETTES
bord rouge, 22 x 22 2 pièces **-.25**
entièrement Jacquard 26 x 26 **-.25**
fort tissu éponge 24 x 24 **-.30**
qualité supér, Jacquard 25 x 25 **-.35**
qualité extra, ourlée 27 x 27 **-.45**
entièrement Jacquard couleur **-.50**

LINGES éponge
avec raies rouges, 35 x 60 cm. **-.50**
qualité lourde, 50 x 90 cm. **-.95**
en tissu Jacquard, 50 x 90 cm. **1.45**
large bord couleur, 50 x 100 **1.75**
très belle qualité 50 x 100 **2.25**
encadré couleur 60 x 100 **2.75**

SONSET S.A. Face à l'Hôtel-de-Ville SION

Sécateur U. LEYAT, Sion
Modèle déposé
Qualité supérieure interchangeable
Produit suisse breveté
En vente chez tous les bons fournisseurs et chez le fabricant
AIGUISAGE — REPARATIONS

BAL
Jeudi gras 8 février
le soir dès 20 h., dans la grande salle de la
Maison Populaire, Sion
Brantschen.

La Boucherie Chevaline
„LA VALAISANNE", à LAVEY, Tél. 24
expédie viande de tout premier choix, sans os, 1.30 le kg., épaule 1.— le kg., bouilli et ragoût 0.80 le kg. Hachage gratis. A partir de 20 kg., expédition franco.
Se recommande, POCHON.

Autour de la situation financière

Le rapport de la commission du budget

Au mois de novembre, le Grand Conseil, adoptant les conclusions de la Commission, a sursis à l'examen du budjet, en vue de permettre au Conseil d'Etat de présenter ses propositions concernant l'application des mesures d'économies dont la nécessité est imposée par les circonstances. Nous avons, à cette occasion, exposé, dans les grandes lignes, la situation financière du Canton. Nous n'y reviendrons pas, si ce n'est pour vous donner les renseignements que nous possédons maintenant sur l'état de nos comptes d'Etat, au 31 décembre 1933.

La dette de l'Etat au 31 décembre 1933 s'élève à francs 37.587.846.—
Le déficit prévu au budget de 1933 est de francs 843.381.—

Nous savons maintenant que ce déficit dépassera le million parce que la recette prévue pour la part du canton au produit du monopole fédéral sur les spiritueux ne pourra être perçue en grande partie au moins. La régie des alcools est, cette année, en déficit.

Le déficit prévu au budget rectifié de 1934 est de francs 966.110.—.

Le coût des travaux à exécuter en 1934, hors budget, conformément au plan qui vous est soumis s'élève à francs 758.500.—.

Le montant des crédits supplémentaires qui vous est demandé pour 1933 s'élève à francs 256.141.—.

Nous devrons donc constater, au 31 décembre 1934, que notre dette publique s'élèvera à 40 millions de francs.

Ce n'était donc pas sans raison, que, au vu des difficultés financières résultant de la crise, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont affirmé la nécessité des économies et leur volonté de les réaliser. Aujourd'hui, enfin, nous pouvons déclarer que nous sommes entrés dans cette voie.

A la suite des décisions prises par le Grand Conseil en novembre 1933, la tâche confiée au Conseil d'Etat avait deux buts, la réorganisation administrative et la réalisation d'économies budgétaires immédiates.

En ce qui concerne la réorganisation administrative, le Conseil d'Etat nous a informé, par son message accompagnant la lettre rectificative du budget, que l'étude en avait été confiée à une commission d'experts qualifiés. Seul M. Ottiker a transmis au Conseil d'Etat les conclusions de son étude, concernant l'activité des fonctionnaires de l'Etat. La commission n'a pas cru devoir prendre connaissance de ce rapport particulier, étant donné qu'il ne pouvait en être fait état utilement pour la discussion du budget et que les conclusions définitives ne pourront être prises que sur la base du rapport général des experts.

Il en résulte que ce n'est qu'à la session de mai prochain que le Grand Conseil pourra être nanti du projet de réorganisation administrative. On peut regretter ce retard, mais on ne peut en faire grief à personne. Une étude de cette envergure ne saurait utilement être faite à la hâte et il est évident que si nous voulons en tirer profit, il faut accorder aux experts et au Conseil d'Etat le temps et la liberté de l'approfondir.

La Commission du budget estime que ce projet devra être soumis à son examen pour faire l'objet d'un rapport spécial. Il serait désirable que, pour cet examen, le président et les rapporteurs de la Commission de gestion se joignent à la Commission du budget. Consulté sur ce point, M. le président du Conseil d'Etat nous a déclaré que le Conseil d'Etat entendait bien procéder ainsi.

En ce qui concerne les mesures d'économies immédiates, le Conseil d'Etat a exposé, dans son message, les principes admis, par lui. Nous avons constaté que ces principes répondent aux suggestions et aux postulats formulés par les différentes commissions. Nous avons pris acte, avec satisfaction, des économies réalisées, mais nous devons déclarer qu'elles ne sont pas suffisantes et que les principes admis doivent être et peuvent être appliqués plus largement.

En effet, si nous examinons les différents postes du budget rectifié, nous devons constater ce qui suit:

L'augmentation effective des recettes n'est pas de 380.000 fr. Il faut en déduire les postes de 150.000 fr. (droit de timbre administratif du Registre foncier) et de 13.000 fr. (droit de sceau) qui ont seulement été transférés au Département des Finances. L'augmentation réelle est de 217.000 fr.

Il en est de même pour la diminution des recettes où en tenant compte de ces transferts on obtient le chiffre de 118.490 fr. au lieu de 281.490 fr.

Nous tenons à faire observer que le compte récapitulatif du budget ne pouvait être présenté autrement qu'il ne l'a été, mais il est nécessaire de faire ces observations pour avoir en vue la situation réelle.

La diminution des dépenses est en partie fictive et ne constitue, en tous cas pas, une compression suffisante des dépenses de l'Etat. Il en est ainsi des réductions suivantes:

Du Département forestier, le subside cantonal aux travaux de reboisement est réduit de 60.000 fr. C'est simplement un report fait sur les exercices futurs, étant donné qu'il s'agit ici de subsides arriérés qui devront être payés. Au Département de l'Agriculture, la réduction des subventions concernant les actions des cours et le domaine du Grand-Brûlé est presque entièrement compensée par les réductions de recettes provenant de la suppression des subventions fédérales. En faisant abstraction de ces réductions, on constate que la réduction des dépenses n'est plus que de 36.000 fr. pour une dépense totale de plus de 2 millions.

Au Département de Justice et Police, la réduction de 60.000 fr. provient du seul fait que la loi sur la gendarmerie n'a pas été mise en vigueur.

Au Département de l'Instruction publique, les seules économies intéressantes sont dues à la diminution des subventions aux écoles industrielles et commerciales, inférieures (qui seront ainsi peut-être menacées dans leur existence) et de la part des communes au subside scolaire fédéral: soit 25.340 fr.

Au Département des Travaux publics, la réduction a été obtenue pour un montant de 38.648 fr. par un abattement de 20% sur la part de l'Etat à l'entretien des routes communales.

Si l'on tient compte encore de la réduction des traitements du personnel qui atteint 110.000 fr., on doit constater que les économies réalisées sur l'administration du ménage cantonal se réduisent à fort peu de chose. Nous voulons simplement suggérer à l'autorité exécutive une imagination et une curiosité plus audacieuses dans la recherche des économies.

La Commission estime qu'il y a lieu d'attendre le rapport des experts pour discuter la réorganisation administrative et que, lors de cette discussion, de nouvelles modifications pourront intervenir dans les dépenses budgétaires, qu'il n'y a donc pas d'inconvénient à examiner dès maintenant le budget; que par contre, il n'est plus possible de laisser le Pouvoir exécutif sans disponibilités régulières pour le règlement de ses dépenses et que le Grand Conseil ne peut pas mettre le Conseil d'Etat en position d'illégalité en l'obligeant à effectuer des dépenses qui ne sont pas autorisées par un budget régulièrement voté; que d'ailleurs il n'y aurait aucun intérêt pratique à en décider autrement. La Commission a décidé, par 5 voix contre 3 (le président ne votant pas) d'entrer en matière et de discuter le budget.

Cette décision a été prise sous la réserve formelle et qui s'applique à tous les postes budgétaires susceptibles d'être modifiés par la réorganisation administrative, que lors de la discussion du projet de réorganisation qui sera présenté par le Conseil d'Etat, la Commission et le Grand Conseil pourront prendre toutes décisions qui leur paraîtront utiles relativement aux compressions de dépenses qui pourront en résulter. Le Conseil d'Etat, par l'organe de son président, a déclaré accepter cette réserve.

Mais il y aura lieu, avant l'examen détaillé du budget lui-même, de procéder à l'étude et à l'adoption des mesures proposées par le Conseil d'Etat en vue d'améliorer la situation budgétaire, par la voie d'économies ou par augmentation de certaines recettes: il s'agit du décret prévoyant la réduction des subventions et l'augmentation des taxes de chasse, pêche et chiens, la modification du règlement du Grand Conseil prévoyant la réduction des indemnités parlementaires, la décision fixant l'entrée en vigueur des nouvelles taxes cadastrales au 1er janvier 1934, et enfin le plan des travaux.

La Commission estime que l'examen de ces divers projets et leur vote par le Grand Conseil sont préjudiciels à la discussion du budget, puisque dans l'élaboration du budget il en a été tenu compte par le Conseil d'Etat.

En se référant aux motifs et aux explications données par le Conseil d'Etat dans ses messages, la Commission vous propose l'adoption de tous ces projets. Une seule modification a été apportée par elle au projet de décret prévoyant les mesures provisoires destinées à améliorer la situation du budget: a l'article 1er concernant la réduction des subventions, la Commission estime que le Grand Conseil ne devrait pas se lier pour deux ans (1934 et 1935), mais garder sa liberté de décision. Notre sentiment est que l'on doit subordonner toutes les mesures provisoires admises à la réforme administrative qui demeure, pour nous, l'objet principal de notre volonté d'économies. Par contre, afin de laisser ouverte la possibilité d'améliorer le budget par ces mesures, la commission est d'accord d'étendre à l'année 1936 la disposition prévue à l'article 3 accordant au Grand Conseil la faculté de prolonger l'application.

En ce qui concerne la réduction des indemnités parlementaires, la Commission est de l'avis que, puisque l'exemple doit venir d'en haut, MM. les députés devront consentir allègrement le petit sacrifice personnel qui est demandé à chacun d'eux.

En ce qui concerne le plan des travaux, l'observation suivante doit être faite: Il est bien entendu que, si ce plan n'est pas d'une rigidité absolue, aucun travail qui n'y est pas prévu ne pourra être entrepris sans que le Grand Conseil en ait été nanti et ait autorisé la dépense. Cependant, si l'un ou l'autre des travaux prévus au plan n'était pas exécuté, pour une raison quelconque, le montant affecté à ce travail pourra être utilisé par le Conseil d'Etat pour d'autres travaux. Enfin le plan des travaux sera établi chaque année et soumis au Grand Conseil, avec le budget. Le Conseil d'Etat est d'accord avec cette interprétation.

En ce qui concerne les nouvelles taxes cadastrales, la Commission a simplement pris acte que l'augmentation escomptée de l'impôt sera de 40.000 fr. par an et qu'il faudra dix ans pour payer les frais de la révision cadastrale.

Après les réserves faites relativement à l'examen du projet de réforme administrative, et après l'adoption des diverses mesures ci-haut énumérées, la discussion détaillée du budget pouvait se limiter, presque exclusivement, à la justification des réductions apportées dans le second projet. La Commission n'a pas voulu anticiper sur la réorganisation afin de permettre au Conseil d'Etat de faire une œuvre d'ensemble et cohérante. Elle s'est bornée à envisager, pour les suggérer au Conseil d'Etat quelques points particuliers sur lesquels la réforme devra porter. Pour tous les postes qui pourront être visés par la réforme, la Commission a fait jouer sa réserve générale.

Cette réserve doit être interprétée dans ce sens que la Commission désire que le Conseil d'Etat tienne compte, dans son projet de réforme administrative, de la nécessité absolue de réaliser toutes les économies possibles.

Les réductions intervenues sont insuffisantes. On peut et on doit en opérer de nouvelles. Les anomalies des traitements supplémentaires, des employés auxiliaires, des traitements exagérés pour le personnel féminin subsistent dans le budget. Des subventions nouvelles y ont été introduites, l'universalité du budget n'est pas réalisée. Ce sont là autant de réformes que le Conseil d'Etat pourra opérer pour le mois de mai.

C'est dans cet esprit que la commission a adopté les conclusions qu'elle a soumises à l'assemblée, tout en faisant observer au Conseil d'Etat qu'il n'est pas de coutume de convoquer la Commission du budget huit jours seulement avant l'ouverture de la session et de limiter ainsi le temps utile de ses délibérations. Son travail et la tâche de ses rapporteurs ont été ainsi rendus difficiles et moins efficaces.

Façade suisse et concurrence commerciale

On nous écrit:

La réputation de qualité qui s'attache à juste titre aux «produits suisses» et la faveur grandissante dont ils jouissent auprès des acheteurs, fait qu'actuellement certaines entreprises étrangères nouvellement établies chez nous font un usage abusif d'une telle désignation d'origine. L'action menée patiemment depuis bientôt vingt ans par l'Association de propagande «Semaine suisse» a fortement contribué à donner à la qualification de produit suisse cette très appréciable valeur commerciale, aussi est-il d'autant moins convenable que ceux-là mêmes en profitent, qui jusqu'ici n'ont participé d'aucune manière à l'effort ainsi poursuivi des années durant. Le cas le plus fréquent est celui d'entreprises qui insistent, dans leur publicité, leurs offres, leurs factures et bulletins de livraison, sur le fait que le produit en question est entièrement fabriqué en Suisse; ce que, par contre, leur réclame dans ce sens ne dit pas, c'est précisément l'augmentation d'importation de ce même produit parallèlement à sa vente, parce que la fabrication suisse mise ainsi en vedette ne représente qu'un faible pourcentage des livraisons totales.

L'Association citée estime opportun, actuellement surtout, d'attirer l'attention du public et des autorités sur cet aspect d'un problème qui est à l'ordre du jour: la création d'occasions de travail. Il n'est pas toujours vrai que l'établissement en Suisse de firmes d'origine étrangère soit un remède contre le chômage; il n'est pas toujours certain que l'on ait à y gagner à ce point de vue et, bien souvent, c'est une amélioration toute locale de la situation que l'on obtient, au prix d'une aggravation générale. Lorsque, par exemple, il s'agit d'un domaine dans lequel la production suisse est capable de couvrir les besoins de notre marché intérieur et même de les dépasser, l'établissement d'entreprises nouvelles n'a pas d'autre effet final que de priver de nombreux travailleurs suisses de leur gagne-pain pour l'assurer momentanément à un petit nombre; momentanément car, le plus souvent, ces filiales suisses ne sont créées qu'en raison de circonstances passagères, telles en particulier les mesures de contingentement. En outre, le capital suisse engagé dans les firmes déjà existantes subit une dépréciation inévitable. Enfin, l'industrialisation de contrées agricoles qui en est parfois la conséquence n'est guère désirable, au contraire. Que subsistera-t-il des avantages escomptés lorsque, la situation changeant, les entreprises en question fermeront tout aussitôt leurs portes, sans aucun égard pour ce qui en résultera? Une augmentation du nombre des sans-travail, de ceux notamment qui, dans l'espoir d'un gain paraissant assuré, auront quitté la campagne et, se trouvant déracinés, tomberont alors à la charge de la collectivité.

Il importe que l'acheteur ne se contente pas d'une affirmation selon laquelle la vente de tel ou tel produit donne du travail à des ouvriers suisses. Qu'il examine de plus près le cas afin de ne pas porter inconsidérément un grave préjudice aux entreprises suisses d'ancienne renommée, lesquelles souffrent d'une concurrence qui, derrière sa façade suisse, se livre à de grosses importations des produits de sa maison-mère étrangère, vendus à des prix constituants bien souvent un dumping ruineux. Prudence donc vis-à-vis des maisons étrangères qui proclament à grands cris sur notre marché national l'origine suisse de leurs produits.